
Nomination d'instituteur en Tunisie.

Numéro d'inventaire : 1982.01490.1

Auteur(s) : Combart

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Protectorat Français-Gouvernement tunisien-Direction générale de l'Enseignement
(26 rue d'Angleterre Tunis)

Date de création : 1910

Description : Feuillet. 4 pages à partir d'une feuille pliée en deux. Deux perforations. En-tête imprimé. Date et texte ronéotés. Paraphe et corrections à l'encre.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 134 mm

Notes : Lettre informant M. Devesly, instituteur à Amfreville sur Yton, dans l'Eure, de sa nomination à un poste en Tunisie. Détail des démarches administratives à accomplir.

Document daté du 13 octobre 1910 à Tunis. Signé de l'inspecteur primaire délégué pour le Directeur général de l'Enseignement du protectorat.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 3 pages

PROTECTORAT FRANÇAIS

TUNIS, le 13 octobre 1910

GOUVERNEMENT TUNISIEN

DIRECTION GÉNÉRALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

11468

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer
que je vous ai nommé instituteur en Tu-
nisie.

Vous recevrez des appointements
annuels de 2.200 frs. Vous aurez droit
en outre, au logement & à l'ameublement
ou à une indemnité représentative de lo-
gement.

Vous devrez vous présenter le
plus tôt possible à la Direction de l'En-

Monsieur DEVESBY, instituteur à Amfreville
sur Yton, (Eure)

seignement à Tunis 26 rue d'Angleterre, où l'on vous désignera le poste qui vous est réservé.

Avant votre départ, vous aurez soin de vous munir de l'autorisation de votre Inspecteur d'Académie à qui vous demanderez un certificat de cessation de paiement.

Il convient également que vous écriviez à M. le Ministre de l'Instruction publique par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur d'Académie pour demander le congé prévu au décret du 16 juin 1899 modifié le 4 février 1906.

La réquisition ci-jointe vous permettra d'obtenir une réduction sur le prix de la traversée de Marseille à Tunis, en deuxième classe.

Je vous prie de m'informer télé-

graphiquement de votre acceptation à défaut de quoi vous serez considéré comme ayant retiré votre candidature.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /.

R. le Directeur Général de l'Enseignement
L'Inspecteur primaire délégué

amé